

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2023

CRÉER UN DÉFENSEUR DE L'ENVIRONNEMENT - (N° 608)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL17

présenté par
M. Leseul, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. - À la seconde phrase de l'alinéa 9, substituer aux mots :

« peut être »

le mot :

« est ».

II. - En conséquence, à la même seconde phrase du même alinéa, supprimer les mots :

« certaines de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.